

PACA

Axe 1 : PRISE EN CHARGE DU PATIENT

Entretien prénatal précoce

Contexte

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2020. Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé. Le déploiement de l'EPP : un enjeu d'information et de formation. Afin que cette mesure remplisse pleinement ses objectifs, il convient d'en accompagner la promotion sur l'ensemble du territoire national, en informant directement les futurs parents concernés et en sensibilisant les professionnels de santé. Plus spécifiquement, les médecins et sages femmes doivent être en mesure à la fois : • d'informer les femmes et les couples de l'existence de l'EPP le plus précocement possible au cours de la grossesse • de réaliser cet EPP ou d'orienter vers un professionnel le réalisant et permettre la mise en œuvre d'un travail en réseau autour des différents professionnels exerçant dans le cadre de la périnatalité.

Objectifs

Réaliser un entretien prénatal précoce selon les recommandations de la HAS : de la conduite de l'entretien à la transmission et au travail en réseau
Connaitre les principes, objectifs, enjeux de l'Entretien Prénatal Précoce
Maîtriser les techniques relationnelles permettant l'ouverture d'un dialogue et adapter sa posture
Identifier les thèmes à aborder avec la femme en prenant en compte les facteurs liés à son environnement (somatique, psycho-affectif et social)
Identifier les compétences et les vulnérabilités de la femme / du couple et la / les positionner en tant que partenaire(s) de soins
Repérer les partenaires, ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité et être en capacité de les solliciter si nécessaire
Construire avec la femme / le couple les modalités de transmission aux autres professionnels intervenants et les mettre en œuvre

Renseignements complémentaires

*Cette formation est ouverte aux sages-femmes et médecins

Durée : 2 jours

Pour plus d'informations :

Sandrine CHEVALIER

(s.chevalier@anfh.fr)

04.91.17.71.24

https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYloc4y7HagB_jhcTbgU

Public

Sages-Femmes / Médecins

Exercice

2024

Code de formation

1.12

Nature

AFN

Organisé par

FORMAVENIR PERFORMANCES

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Module 1A : Actualisation des connaissances**
Durée : N/C
- **Module 1B : Formation socle**
Durée : 14 heures
- **Module 2 : Accompagner les femmes / couples en situation complexe**
Durée : 14 heures